

CURE ET PROTECTION DES BÉTONS



Ensemble Immobilier
« le Grand Carré Jaude »,
Clermont-Ferrand (63)

La cure des bétons consiste à protéger sitôt la mise en œuvre achevée, les surfaces de béton soumises aux effets atmosphériques susceptibles d'affecter la qualité des bétons à jeune âge (*fissuration*). La cure est obligatoire : la durée de celle-ci - jusqu'à plusieurs jours - doit être adaptée en fonction du type de béton et des conditions atmosphériques :

- hygrométrie, ensoleillement, vent, températures (*chaudes ou froides*),
- risque de gradient thermique important entre le coeur et la peau de béton (*pièce massive*).

Recommandations :

La surface du béton a ainsi besoin d'être protégée soit par :

- une utilisation de produits de cure adaptés (*bien respecter les dosages préconisés par le fabricant*),
- une humidification constante par arrosage ou vaporisation d'eau,
- une utilisation de bâches humides, de polyanes.

Egalement, en période froide, il est nécessaire de prolonger la cure, et d'augmenter les durées de coffrage des bétons.

Pour tout renseignement complémentaire, votre Direction Régionale Vicat tient à votre disposition des fiches conseils détaillées.